



SAINT-LOUP

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016

PRESIDENT : Monsieur Jean-Pierre JACQUEMOT, Maire.

MEMBRES PRESENTS :

MM JACQUEMOT JP, DANVE F, GONDARD I, BURNICHON C, GERBERON A, PONCET M-F, TERRAILLON L, BEREYZIAT Ch, TRIPARD V, PERRIN E, FROGET F, TUREAU E.

Absents et excusés : MM Michaël MOGE, Patrick COMBY et Michel DEFLACHE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30 et demande au Conseil municipal de se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente en date du 15 juin 2016. Ce document est adopté à l'unanimité.

Puis Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les sujets suivants : Bâtiment mairie : bilan des travaux et avancement, Budget : DM n° 1, Urbanisme et PLU, Ecole, Personnel communal : création d'un poste d'ASEM et enfin Questions diverses.

Madame Marie-Françoise PONCET est désignée Secrétaire de séance.

BATIMENT MAIRIE : BILAN DES TRAVAUX ET AVANCEMENT

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Alain GERBERON qui informe le Conseil municipal que l'essentiel des travaux du bâtiment est réalisé. La rampe est achevée. Le bureau du secrétariat a été repeint, le mobilier sera changé ultérieurement. La réfection des toilettes à l'étage est effectuée.

BUDGET : DECISION MODIFICATIVE n° 1

Monsieur le Maire propose une décision modificative concernant le budget communal comme suit :

- Sur l'opération Bâtiment MAIRIE : une augmentation de crédit de 29 000 euros
- Sur le programme « Matériel informatique » : un crédit de 1 000 euros

La somme de 30 000 euros est prise sur l'opération : Aménagement court Tennis. Une diminution de crédit est effectuée : il reste ainsi 50 000 euros sur cette opération au lieu de 80 000 euros inscrits initialement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité.

URBANISME / PLU

Monsieur le Maire présente un certain nombre de dossiers arrivés en mairie durant l'été :

3 certificats d'urbanisme au nom de :

- M Hugo BURNICHON
- M Mathieu TERRAILLON
- M Jacques TERRAILLON (Chemin du Payet)

2 déclarations préalables au nom de :

- M Henri BURNICHON (Indivision Burnichon pour terrain classé en zone NB)
- M Denis JACQUEMOT (création d'une pièce supplémentaire)

3 permis de construire au nom de :

- Monsieur LEROUX Lotissement « le Clos du Soleil »,
- Monsieur GAYET Lotissement « le Clos du Soleil »,
- Monsieur CHAMAT Lotissement « le Clos du Soleil »

Puis Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion sera organisée jeudi 15 septembre 2016 en mairie concernant l'établissement du PLU.

ECOLE

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle GONDARD qui précise que l'effectif à la rentrée scolaire est de 150 élèves répartis comme suit :

- ° 74 enfants à l'école Jacques Prévert
- ° 76 enfants à Dareizé

Madame Karine PARADIS dénombre 24 élèves dans la classe de « Petite section » cette année. Une nouvelle ASEM a été recrutée : Madame Caroline SAVOIE. Monsieur CHIESA en arrêt maladie est remplacé.

En ce qui concerne l'organisation du Restaurant scolaire : un seul service est mis en place jusqu'à présent. Les enfants sont de plus en plus nombreux à déjeuner à la Cantine ; 92 enfants seront présents jeudi 15 septembre. Madame GONDARD précise qu'ils sont en moyenne 80 élèves présents avec 4 encadrants. Elle souligne également que la présence des enfants à la garderie du matin a fortement augmenté en 2 ans (20 élèves supplémentaires).

Madame GONDARD ajoute que 24 couchettes supplémentaires ont été nécessaires ainsi que du mobilier divers pour la petite et moyenne section (bancs avec dossier ...).

Les enseignants remercient la Commune pour la réfection de la cour d'école et l'installation de volets roulants dans la salle d'évolution. Enfin, une réunion avec les encadrants, le personnel TAP et le personnel de cantine aura lieu lundi 17 octobre 2016 à 18 h 30.

PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste d'ASEM

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter une ASEM à l'école (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles) ; plusieurs candidatures spontanées ont été reçues en mairie. Un contrat à durée déterminée est passé avec Madame Caroline SAVOIE.

Monsieur le Maire explique qu'il faut créer un poste d'ASEM à temps incomplet pour l'école Jacques PREVERT, classe maternelle compte tenu que l'effectif de cette classe est en augmentation.

Monsieur le Maire propose d'établir un contrat pour l'année scolaire et invite l'assemblée à se prononcer. Le Conseil municipal après avoir délibéré décide de créer le poste précité et de signer, pour un an, un contrat avec l'agent recruté à compter du 1^{er} septembre 2016. Il rappelle que le temps de travail est de 20 heures par semaine et que la rémunération est calculée suivant l'indice brut 340. Madame Isabelle GONDARD ajoute que ce temps de travail devra être augmenté de 2 ou 3 heures par semaine à l'avenir.

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE PATA

Monsieur Alain GERBERON prend la parole et informe le Conseil municipal qu'il est prévu de reconsolider ce qui a été fait en PATA le 5 octobre 2016, en particulier, la descente du Chemin des Flaches. Les services de la CCOR se proposent de refaire cette partie de voirie.

RECENSEMENT POPULATION 2016

Madame Françoise DANVE indique que le nombre d'habitants est de 1065 au dernier recensement. (une augmentation de 10 % en 5 ans).

VISITE COMITE DEPARTEMENTAL DU FLEURISSEMENT DU RHONE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Comité Départemental du Fleurissement du Rhône a été globalement satisfait : l'entretien des massifs est bon mais il reste à mieux harmoniser les couleurs.

ASSOCIATION ART & PEINTURE DE TARARE

Durant l'exposition de tableaux des 2 et 3 septembre 2016 à l'occasion de la marche des « Pas loupés », la Commune a fait l'acquisition d'un magnifique tableau pour le secrétariat de mairie.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site Internet de la Commune est à l'étude pour 2017. CAMPAGNOL en lien avec l'AMRF propose ses services pour l'établissement du site de la Commune. Les Associations seront sollicitées afin de faire paraître un article concernant leurs activités pour l'année écoulée.

Le bulletin municipal 2017 sera établi sur le même format mais plus épuré que les années précédentes. Plusieurs « sections » ont été créées : une section « voirie », « école », « fleurissement » ... d'autres sections seront les bienvenues.

COMMUNE DE VALSONNE

La mairie de Valsonne requiert l'utilisation du stade de Vindry jusqu'à la fin de l'année ; cette demande est accordée à l'unanimité.

CROSS DU SDIS

Monsieur le maire expose au Conseil municipal le projet du SDIS : un cross organisé par les pompiers pour l'hiver 2017/2018 (entre octobre 2017 et mars 2018) réunissant 800 coureurs dont environ 500 jeunes sapeurs-pompiers. Le Capitaine Reynard sollicite l'utilisation de la salle de réunion et de la buvette du stade de VINDRY pour les accompagnateurs.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 h 20